



## Éléments de rémunération publiés en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF

---

### Rémunération variable 2019 de Christopher Guérin en tant que Directeur Général

Conformément à la décision du Conseil du 28 janvier 2019, la part variable de la rémunération 2019 de Christopher Guérin en tant que Directeur Général, pouvait varier entre 0% et 150% de la rémunération de base 2019 et était déterminée à hauteur de 60% en fonction de l'atteinte des objectifs collectifs et à hauteur de 40% en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels précis et préétablis.

Le Conseil d'administration du 19 février 2020, statuant sur la détermination de la part variable de Christopher Guérin au titre de 2019, s'est prononcé comme suit :

- s'agissant de la part collective du variable, en stricte application du niveau d'atteinte des objectifs définis pour 2019 (ROCE pour 50%, EBITDA pour 50 %).
  - Le taux de réussite observé sur le ROCE est de 81,2 % du maximum, ce qui reflète une augmentation significative de cet indicateur par rapport à 2018.
  - Le taux de réussite de l'EBITDA est de 82,8% du maximum, cet indicateur s'étant également amélioré par rapport à 2018.

Sur ces bases, le conseil d'administration a constaté que la part collective s'élevait à 442 800 euros (pour un maximum potentiel de 540 000 euros, soit 82 % de ce montant).

- s'agissant de la part relative aux objectifs individuels, ceux-ci sont précis et préétablis et leur réalisation a été appréciée sur l'année 2019. Après en avoir apprécié leur degré de réalisation, le Conseil d'administration les a définis comme suit :
  - Le taux de réussite de la mobilisation de la nouvelle équipe et de la mise en place d'une nouvelle dynamique avec les investisseurs est de 100 % du maximum. Le nouveau comité exécutif et la nouvelle dynamique ont été mis en place dès le premier jour, grâce à la préparation du plan de succession. Une certaine promotion interne au niveau du Comité exécutif a été démontrée. La nouvelle organisation a été lancée en septembre 2019.
  - Le taux de réalisation de la conduite et de la mise en œuvre des projets d'efficacité opérationnelle, et du suivi et du contrôle des coûts associés, est de 86,7 % du maximum. 1200 initiatives fonctionnent sur des routines hebdomadaires gérées directement par un membre du Comité exécutif, la gestion de la restructuration et la réduction des dépenses indirectes se font dans les délais prévus et conformément aux attentes.
  - Le taux de réalisation des initiatives de transformation est de 100 % du maximum. Le programme SHIFT montre la qualité des méthodes avec des résultats positifs en Amérique du Sud et est en cours d'exécution en Corée du Sud, en Chine et au Maroc.
  - Le taux de réalisation de l'amélioration du profil de l'entreprise en matière de RSE est de 66,7 % du montant maximum compte tenu des investissements réalisés dans les énergies renouvelables pour nos usines et de la réduction de la consommation d'électricité dans la métallurgie grâce à la mise en place de capteurs.

Sur ces bases, le Conseil d'administration a constaté que la part individuelle s'élevait à 333 600 euros (pour un maximum potentiel de 360 000 euros, soit 92,7% de ce montant).

Le total de la part variable telle que déterminée par le Conseil au titre de 2019 s'élève donc à 776 400 euros, soit 86,3% du maximal, étant précisé que le versement de la rémunération variable annuelle due à Christopher Guérin au titre de 2019 est conditionné à son approbation par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires du 13 mai 2020.